

Nouveau concept de formation

Cet article présente le nouveau modèle de formation dans le secteur fiduciaire qui doit prendre en compte la réforme de Bologne et les autres modifications intervenues dans le secteur plus général de la formation.

1. Situation initiale et problématique

Le paysage de formation suisse est en pleine évolution. D'une part, les voies de recrutement pour la relève dans le secteur fiduciaire vont se modifier à l'avenir. D'autre part, les possibilités de formation initiale et complémentaire au niveau de l'examen professionnel fédéral et de l'examen professionnel fédéral supérieur subiront d'importantes innovations en raison des hautes écoles spécialisées. Pour l'USF/STV, il en résulte des interrogations stratégiques qui rendent nécessaire une réorientation de la stratégie de formation.

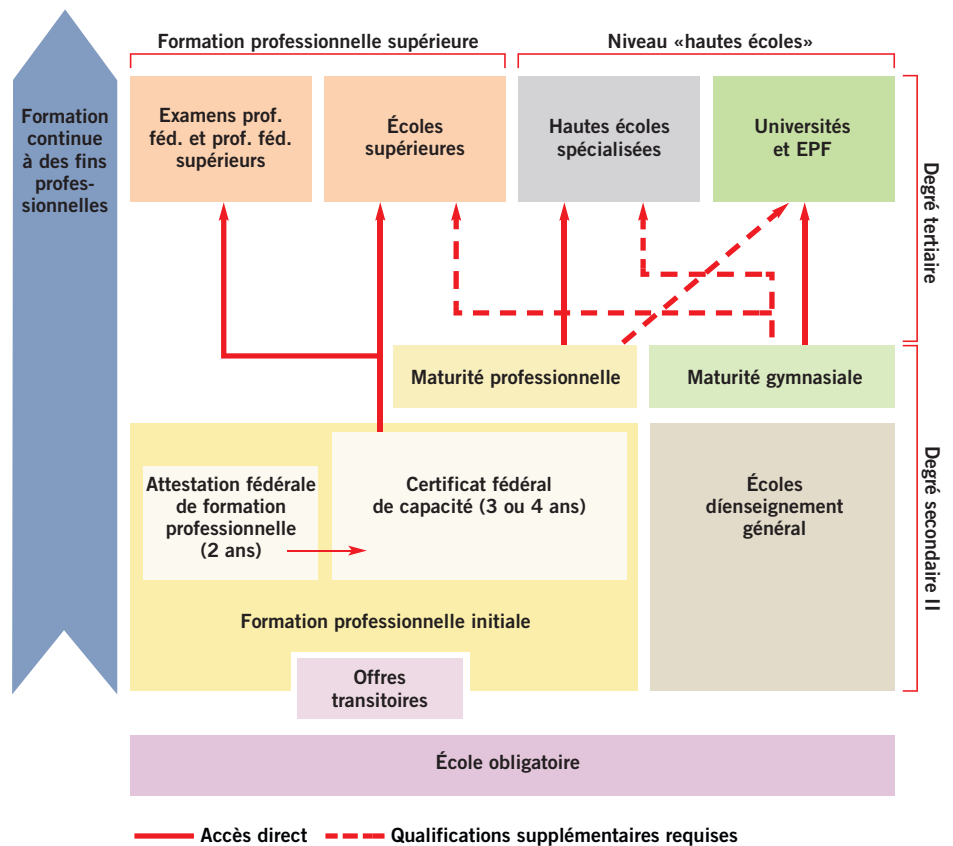
Recrutement

Il y aura à l'avenir davantage de titulaires d'un CFC d'employés de commerce de profil M, c'est-à-dire le meilleur tiers des titulaires de CFC qui constitue traditionnellement la cible du secteur fiduciaire. Par conséquent, la tendance déjà réelle auprès de ces titulaires vers une formation complémentaire auprès des hautes écoles spécialisées va demeurer vive (80% des titulaires d'une MP poursuivent leur formation directement auprès d'une haute école spécialisée et font des études de bachelor).

Le recrutement au niveau du brevet deviendra également plus difficile étant donné qu'il existe dans ce secteur les études MAS (Master of Advanced Studies) auxquelles les titulaires d'un brevet d'agent fiduciaire sont admis en règle générale «sur dossier». Ces derniers sont alors perdus pour le secteur fiduciaire proprement dit et pour la formation propre à notre association.

2. Le système de formation de la Suisse

Le système de formation de la Suisse comporte plusieurs degrés. Le graphique ci-dessous en fait ressortir les principales structures: Pour la branche fiduciaire et fiscale, aussi bien le degré secondaire II que le degré tertiaire sont



donc d'intérêt. Les voies d'accès et les options de formation jouent ainsi un rôle central.

Paysage de formation spécifique aux branches

Pour les marchés des fiduciaires, de la fiscalité et de l'expertise comptable, il résulte de ces éléments d'explication les voies de formation suivantes:

Le schéma ci-dessus représente le statu quo. Ses traits pointillés sont tout particulièrement intéressants car ils symbolisent la perméabilité «sur dossier» (les traits pleins signifiant que l'accès est prévu par la loi). L'accès à des études MAS est par contre réglé de manière autonome par les hautes écoles spécialisées.

3. Modifications sur le marché suisse de la formation

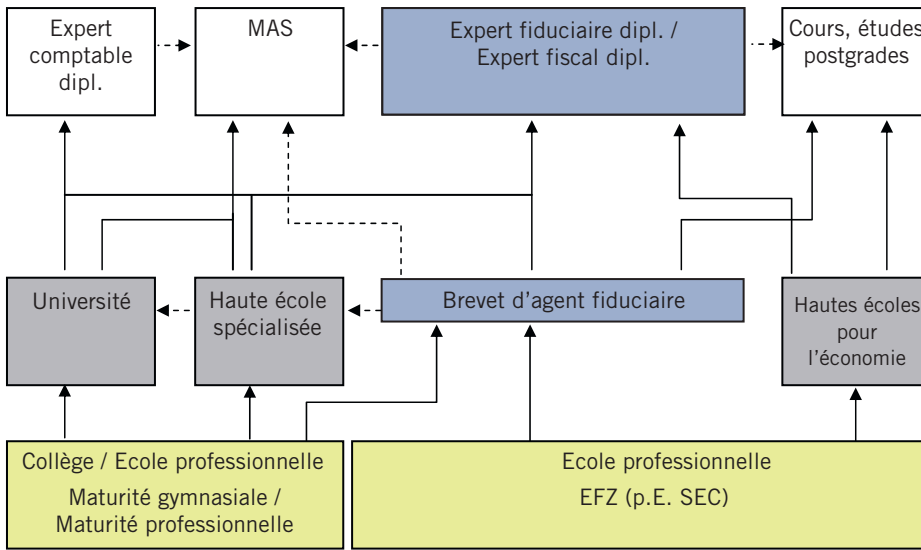
Le marché suisse de la formation subit actuellement des réformes dans pratiquement chaque degré de formation. Les principaux processus de modification sont les suivants:

3.1. Modifications au degré secondaire II

Les principales modifications au niveau secondaire II sont les suivantes:

Nouvelle formation commerciale de base NFCB

Avec la réforme de la formation commerciale de base, la formation au degré secondaire II a été soumise à une toute nouvelle structure. En plus de l'introduction de trois profils de formation



(profil B, profil E et profil M), les systèmes de qualification ont été révisés. Un poids plus important est attribué aux prestations en entreprise, les entreprises formatrices étant tenues de mettre en place et d'entretenir des programmes de formation, de qualification et de notation complets.

Tendance en faveur des maturités professionnelles

Les statistiques de ces dernières années indiquent un accroissement marqué du nombre de maturités professionnelles au degré secondaire II.

Pour le secteur fiduciaire, ce n'est pas tant le nombre absolu de maturités professionnelles au degré secondaire II qui importe mais bien davantage la part relative des maturités professionnelles au nombre total de CFC obtenus par des apprentis ayant effectué leur apprentissage dans le secteur fiduciaire. Actuellement, cette part est encore plutôt modeste – le degré secondaire II forme pour l'instant majoritairement des apprentis dans le profil E. Une fois que le système de la nouvelle formation commerciale de base se sera bien établi, ce taux risque néanmoins de connaître un accroissement important au cours de ces prochaines années (les banques, les assurances et les fiduciaires recrutent traditionnellement les titulaires de CFC du meilleur tiers supérieur). A l'avenir, la tendance vers des maturités professionnelles au sein de la branche fiduciaire va donc s'accroître.

Préférence à la poursuite des formations après le degré secondaire II

Parallèlement à l'augmentation de la part de maturités professionnelles au niveau secondaire II, on constate une tendance à la poursuite de la formation auprès des hautes écoles spécialisées.

Année	Maturités professionnelles établies	Accroissement (par rapport à l'année précédente)	Part des femmes	Part au total CFC (LFPPr)
1994	241	–	6.6%	0.5%
1995	480	99.2%	18.8%	1.1%
1996	2280	375.0%	16.4%	4.9%
1997	4324	89.7%	23.8%	9.5%
1998	5638	30.4%	31.0%	12.2%
1999	6026	6.9%	33.5%	12.6%
2000	6478	7.5%	35.9%	13.2%
2001	7289	12.5%	36.1%	14.3%
2002	8185	12.3%	37.5%	16.2%
2003	9027	10.3%	40.6%	17.8%
2004	9703	7.5%	42.9%	18.9%
2005	10 719	10.0%	44.0%	20.0%

seuls. Seuls environ 20% des titulaires d'une maturité professionnelle poursuivent leur activité professionnelle après l'obtention de la maturité professionnelle et demeurent ainsi dans la pratique professionnelle. La grande majorité d'environ 80% des titulaires d'une MP poursuit sa formation auprès d'une haute école spécialisée pour des études visant à l'obtention d'un bachelors.

3.2. Modifications dans le degré tertiaire

De nombreux processus de modification sont également en cours dans le degré tertiaire. Entre autres évolutions, les suivantes revêtent une importance centrale:

Réforme de Bologne

La déclaration de Bologne, signée en 1999 par 31 ministres européens de la formation, entraîne un chamboulement complet du paysage universitaire européen d'ici à 2010. Le système de diplômes avec licences et doctorats, valable

jusqu'à présent dans les universités, est remplacé par un système à plusieurs degrés comprenant des diplômes aux niveaux bachelor, master et doctorat. La réforme concerne l'ensemble du secteur des hautes écoles, c'est-à-dire, pour la Suisse, non seulement les universités et les Ecoles polytechniques fédérales mais également les hautes écoles spécialisées. L'objectif de la réforme de Bologne est, entre autres, d'accroître la mobilité des étudiants et – par l'introduction d'un système de crédits ECTS – d'améliorer la perméabilité. Après la mise en place de ce système, les étudiants profitent de nouvelles voies de formation et de diplôme, et ceci tant en ce qui concerne les contenus qu'en ce qui concerne l'endroit ou encore le moment des études. Inversement, ces degrés de diplôme différenciés ouvrent de nouvelles voies au recrutement de la relève professionnelle.

Etant donné que les formations et, par conséquent, les examens soutenus par l'Union Suisse des Fiduciaires STVIUSF s'adressent également à des diplômés de hautes écoles et à des professionnels de haute qualification, les modèles de formation et les voies de recrutement de la relève devaient être reconsidérés sous l'angle de la réforme de Bologne. De plus, il fallait adapter les modifications et coordinations nécessaires avec le secteur des hautes écoles.

Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées

Au niveau des hautes écoles spécialisées, de nombreuses réformes sont également en cours. Il s'agit plus particulièrement:

- Introduction de la formation en deux cycles sanctionnés par les diplômes de bachelor et de master (réforme de Bologne)
- Coordinations entre les 7, respectivement 8 hautes écoles spécialisées en Suisse
- Introduction du système de crédits ECTS
- Introduction de nouveaux diplômes de formation continue (CAS, DAS, MAS)

Selon l'art. 4 de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées LHES, les hautes écoles spécialisées sont tenues de proposer deux cycles d'études (sanctionnés par un diplôme de bachelor et par un diplôme de master). Par ailleurs, les hautes écoles spécialisées doivent proposer des cours de formation continue (études postgrades) permettant d'obtenir un diplôme de haute école spécialisée (CAS, DAS, MAS, Executive Master). Finalement, les art. 9 et 10 de la LHES engagent les hautes écoles spécialisées à exercer des activités de recherche et de développement et à proposer des prestations à des tiers.

Les hautes écoles spécialisées génèrent leur marché sur la base du «réservoir» de titulaires d'une maturité professionnelle. Par la suite, les

formations standard (pour le secteur fiduciaire en règle générale la formation de bachelier en «General Management» ou à l'avenir également des diplômes de bachelier spécialisés dans certaines branches) devront être étroitement coordonnées avec le degré secondaire II. Ces mesures permettent d'accroître la perméabilité et donc l'attrait de cette voie de formation.

La concurrence entre les secteurs de formation

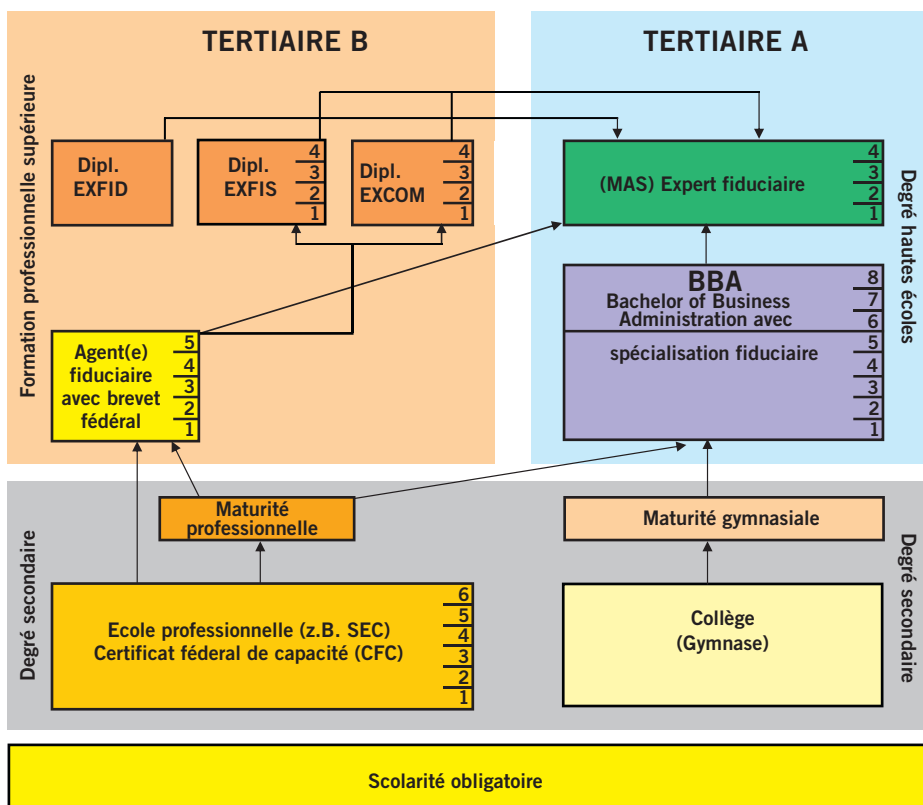
Entre les divers secteurs de formation (formation professionnelle selon LFP, secteur des hautes écoles spécialisées, universités), il existe plusieurs types de situations de concurrence:

- Image de marque des divers secteurs mais aussi au sein d'un même secteur, par exemple d'une université ou d'une haute école spécialisée.
- Concurrence face à des ressources financières, respectivement des fonds publics.
- Rivalité relative à des marchés rentables.
- Concurrence face aux bons enseignants, respectivement aux meilleurs d'entre eux.
- Recrutement des diplômés les plus performants du degré secondaire II

Les plus récents développements sur le marché de la formation ont encore accru cette situation de concurrence. Dans le courant de la mise en place et de l'extension des hautes écoles spécialisées, des centres de compétence et des

instituts y seront installés. Ils seront actifs dans des marchés thématiques qui étaient, jusqu'à présent, l'apanage des associations professionnelles (par exemple le centre de compétences fiscales et le centre de compétence Accounting & Controlling de la ZHW, le domaine de compétence Controlling + Accounting de l'IFZ). Par conséquent, l'offre de cours de formation de ces centres de compétences des HES s'adresse davantage aux nouveaux diplômés qui ont suivi leur formation dans le domaine de la formation professionnelle. Il fallait bien s'attendre à ce que la rivalité entre les divers fournisseurs de cours de formation s'accroisse encore à l'avenir.

Toutefois, la concurrence ne s'exprime pas uniquement face aux clients mais elle également dans les efforts des HES de recruter des chargés de cours et des enseignants de la pratique pour la mise en place de cours et leur engagement dans le cadre des manifestations de formation de base ou complémentaire. L'image de marque liée à un engagement par une haute école spécialisée attire de nombreux chargés de cours parfaitement éprouvés vers les hautes écoles spécialisées. Le débauchage de ces enseignants auprès de la formation professionnelle par les hautes écoles spécialisées est un phénomène régulier étant donné que la loyauté des chargés de cours (dont la charge d'enseignement ne représente qu'une fonction accessoire) est traditionnellement relativement faible.



Le recrutement de la relève aujourd'hui

Pour la formation future, la question de savoir où les experts fiduciaires recruteront la relève à l'avenir joue un rôle central. La tendance vers le gymnase et la maturité professionnelle reste très forte. Diverses statistiques le prouvent. Cela signifie que les meilleurs élèves du degré secondaire I ne feront plus un apprentissage de commerce (profils E/B) mais opteront pour la maturité professionnelle ou gymnasiale. La branche doit donc se demander s'il lui est possible de recruter davantage de titulaires de maturités gymnasiales ou professionnelles sans pour autant négliger la partie des employés de commerce (profils E/B) qui conserve toute son importance. La future génération profitera dès lors davantage de la voie menant à travers les hautes écoles spécialisées, respectivement à l'université. Pour l'expert fiduciaire USF classique et pour les raisons les plus diverses, les titulaires d'un titre universitaire conviennent moins pour le recrutement de la relève (éléments de coût, acceptation auprès des PME etc.). De ce fait, le segment des employés de commerce mais aussi de plus en plus le seg-

ment des titulaires d'une maturité professionnelle ou d'un titre délivré par les HES gagneront ainsi en importance.

Le rôle de l'association professionnelle

L'Union Suisse des Fiduciaires STVIUSF s'engage en faveur d'une formation de base et continue de très haute qualité. L'offre de cours et de formations dans le secteur fiduciaire propre à l'association (jusqu'ici sous forme de formations professionnelles spécialisées ou supérieures) ainsi que la garantie d'une formation continue de bonne qualité font partie des tâches centrales de l'association. L'engagement de l'association professionnelle en faveur de la formation de base et continue vise en particulier à garantir le soutien de la relève tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif.

Compte tenu des développements décrits ci-dessus, on peut se poser la question de l'importance que l'association aura encore ou voudra avoir à l'avenir dans le domaine de la formation de base et continue spécifique à la branche. Si l'USF/STV entend continuer à jouer à l'avenir un rôle important en tant qu'acteur et de partenaire de la formation dans le secteur fiduciaire, il convient d'examiner à temps des coopérations avec des hautes écoles spécialisées et d'adopter des stratégies correspondantes.

4. Nouveau modèle de formation dans le secteur fiduciaire

4.1. Objectifs du futur modèle de formation

La réforme du modèle d'admission et de formation poursuit les principaux objectifs suivants:

- Augmentation de l'attrait de la formation d'expert fiduciaire (désormais expert fiduciaire MAS), respectivement des formations dans le secteur fiduciaire.
- Garantie de la qualité de la formation.
- Optimisation des conditions d'admission.
- Mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans le domaine des formations fiduciaires ainsi que l'intégration des formations au système bachelor/master.
- Modularisation de la formation et introduction d'un système de crédits au sens du European Credit Transfer System (ECTS).
- Maintien de l'influence de l'organisation faïtière de la branche sur les formations dans le secteur fiduciaire.
- Recrutement d'étudiants bachelor pour le secteur fiduciaire.
- Maintien du recrutement «classique» par le biais de la formation commerciale (profils B/E)

Pour toutes ces raisons, le futur système de formation du secteur fiduciaire sera le suivant:

4.2. Quelle signification pour chaque cas particulier?

Titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) du profil E/B ou d'employé de commerce ?

Après l'apprentissage, une année de pratique professionnelle est au moins nécessaire avant de pouvoir commencer une formation pour l'obtention du brevet fédéral d'agent fiduciaire.

- La pratique professionnelle après la fin de l'apprentissage doit donc être de 4 ans en date du 30.9. de l'année durant laquelle a lieu l'examen.
- Durée de la formation: 5 semestres répartis sur 3 ans.
- Formation de spécialiste dans le secteur fiduciaire.

A l'obtention du brevet, une formation complémentaire d'expert fiduciaire MAS est garantie après un an de pratique professionnelle jusqu'au début de la nouvelle formation.

Titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) du profil M, respectivement employé de commerce titulaire d'une maturité professionnelle

Titulaire d'un diplôme de commerce d'une école de diplôme reconnue par le canton

Il existe 2 possibilités de formation complémentaire:

1. brevet d'agent fiduciaire: les conditions sont les mêmes que celles pour les titulaires de CFC des profils E/B ou des employés de commerce.
2. Bachelor en Business Administration, HES avec spécialisation dans le secteur fiduciaire
 - Durée 8 semestres répartis sur 4 ans
 - Formation de généraliste avec spécialisation dans le secteur fiduciaire
 - Lancement de la formation en automne 2008

Titulaire d'un brevet d'agent fiduciaire ou de spécialiste en établissement et en contrôle de comptes **Titulaire d'un diplôme d'une haute école de gestion (HEG) ou de la Höhere kaufmännische Gesamtschule (HKG)**

Il existe 2 possibilités de formation complémentaire:

1. Expert fiduciaire MAS:
 - Durée de la formation: 4 semestres pendant 2 ans
 - Les contenus correspondent pour l'essentiel à ceux du diplôme d'expert fiduciaire.
 - Au début de la formation, le candidat doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle d'une année suivant la conclusion de la formation préalable.
 - Lancement de la formation en automne 2008
2. Bachelor en Business Administration HES avec spécialisation dans le secteur fiduciaire:
 - Durée de la formation: 3 semestres pendant 1 an ½
 - Formation de généraliste avec spécialisation dans le secteur fiduciaire
 - Offre de passerelle spéciale

Titulaire d'un diplôme d'une haute école spécialisée suisse (école de gestion ou d'administration; bachelor ou master)

MAS expert fiduciaire:

- Durée de la formation: 4 semestres pendant 2 ans
- Les contenus correspondent pour l'essentiel à ceux du diplôme d'expert fiduciaire
- Au début de la formation, le candidat doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle d'une année suivant la conclusion de la formation préalable
- Lancement de la formation en automne 2008

Titulaire d'un diplôme fédéral d'expert fiduciaire

Programme de passerelle pour l'obtention d'un MAS d'expert fiduciaire. La durée de ce programme est de 1 semestre. Il est spécialement adapté aux besoins des EXFI diplômés.

Titulaire d'un diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

MAS expert fiduciaire:

- Durée de la formation: 4 semestres pendant 2 ans
- Les contenus correspondent pour l'essentiel à ceux du diplôme d'expert fiduciaire
- Au début de la formation, le candidat doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle d'une année suivant la conclusion de la formation préalable.
- Lancement de la formation en automne 2008
- Des équivalences sont possibles pour certains domaines spécialisés (en particulier la comptabilité financière et la CAE)

Titulaire d'un diplôme fédéral d'expert comptable

MAS expert fiduciaire:

- Durée de la formation: 4 semestres pendant 2 ans
- Les contenus correspondent pour l'essentiel à ceux du diplôme d'expert fiduciaire
- Au début de la formation, le candidat doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle d'une année suivant la conclusion de la formation préalable
- Lancement de la formation en automne 2008
- Des équivalences sont possibles pour certains domaines spécialisés (en particulier la révision)

Titulaire d'un diplôme d'une université juridique ou économique suisse (bachelor ou master [resp. licence ou diplôme] ou doctorat)

MAS expert fiduciaire:

- Durée de la formation: 4 semestres pendant 2 ans
- Les contenus correspondent pour l'essentiel à ceux du diplôme d'expert fiduciaire
- Au début de la formation, le candidat doit pouvoir justifier d'une pratique professionnelle d'une année suivant la conclusion de la formation préalable
- Lancement de la formation en automne 2008

→ FAQ

Le titre d'expert fiduciaire diplômé n'a-t-il désormais plus aucune valeur?

Ce titre ne perd pas de sa valeur. Il reste très connu et représente la formation de branche dans le domaine des conseils aux PME en Suisse.

Comment s'assure-t-on que l'association puisse continuer à recruter les professionnels dont elle a besoin?

La fondation d'un institut auprès de la haute école spécialisée est un «joint venture» de STS (et donc de l'USFISTV) et de Kalaidos (haute école spécialisée privée). Les deux partenaires trouvent un intérêt à proposer des formations proches de la pratique afin que les diplômés restent des professionnels demandés sur le marché de l'emploi. L'USFISTV dispose d'une garantie contractuelle que les contenus de formation spécifiques à la profession seront fournis par l'association.

Quels sont les avantages de cette manière de procéder par rapport à celle des diplômes pour examens professionnels supérieurs?

Il s'agit principalement de 2 avantages. L'association peut directement intervenir dans la formation de sa relève et ne doit pas se contenter d'une intervention très modeste par le biais des examens. L'USFISTV peut ainsi également prévoir d'autres exigences à la formation (telles que la formation des compétences sociales). Les candidats sont soumis à une évaluation et à des examens permanents, ce qui garantit une sélection permanente et non pas seulement une sélection à la fin de la formation. Outre la reconnaissance fédérale, le MAS bénéficie également d'une reconnaissance internationale.

Pourquoi la HES Kalaidos et non pas une autre HES comme partenaire?

La HES Kalaidos est la seule HES de droit privé en Suisse, ce qui a pour conséquence qu'elle doit également s'orienter aux besoins du marché, ce qui est dans l'intérêt de l'USFISTV. Cela est également dans l'intérêt de nos membres. Kalaidos HES est par ailleurs la seule HES suisse qui garantit que l'offre de formation soit identique dans toutes les régions du pays.

Glossaire

Liste alphabétique des termes utilisés.

B**Bachelor-Degree**

1^{er} titre au niveau des hautes écoles (université et hautes écoles spécialisées). Acquis en général après des études comportant 6 semestres.

Maturité professionnelle

Conclusion de la formation commerciale de base au niveau supérieur (profil M). Ce titre donne accès, sans examen d'entrée, aux hautes écoles spécialisées.

Déclaration de Bologne

Introduction des études de bachelor et de master pour favoriser la mobilité des étudiants en Suisse et en Europe grâce au système ECTS.

Profil B

Profil de base de la NFC. Ce profil de base est très légèrement inférieur à l'ancien apprentissage de commerce.

C**Certificate of Advanced Studies (CAS)**

Le CAS Certificate of Advanced Studies (anciennement les cours postgrades) est une formation continue en cours d'emploi qui s'adresse à des titulaires d'un titre universitaire. Pour conclure un CAS avec succès, il faut obtenir au moins 10 points selon le système européen de transfert de crédits (ECTS).

Crédits

Synonyme de points ECTS.

D**Diploma of Advanced Studies (DAS)**

Le DAS Diploma of Advanced Studies (anciennement cours postgrades) est une formation continue en cours d'emploi qui s'adresse à des titulaires d'un titre universitaire. Pour l'obtention d'un DAS, il faut obtenir au moins 30 points selon le système européen de transfert de crédits (ECTS). Un DAS se conclut par l'obtention d'un diplôme reconnu par la Confédération.

E**European Credit Transfer System (ECTS)/
Système européen de crédits**

Un point ECTS correspond à un travail de 25 à 30 heures. Une promotion est obtenue lorsque le nombre de points correspondant a été atteint et a fait l'objet d'un examen.

Certificat fédéral de capacité (CFC)

Certificat attestant de la réussite d'un apprentissage (diplôme au niveau secondaire II). Titre obtenu – dans le cadre de la formation commer-

ciale de base – pour les profils B, E et M (pour le profil M avec la maturité professionnelle en plus).

European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)

Ce système de crédits devra servir à mesurer les prestations d'équivalence dans la formation professionnelle. Contrairement à l'ECTS, l'expérience pratique devra également être prise en compte dans l'évaluation. Ce projet en est encore à son stade pilote (cf. processus de Copenhague). Reste encore à éclaircir la question très importante de la façon de transformer les ECVET en ECTS.

Executive Master/Master of Advanced Studies (MAS)

Remplace les cours de formation postgrades. La condition de base est l'existence d'un titre universitaire (bachelor ou master). Toutefois, il existe de nombreuses possibilités d'admission sur dossier.

Profil E

Formation élargie dans le cadre de la NFC. Se situe entre le profil de base et le profil M. Remplace l'ancien apprentissage de commerce.

F**Brevet professionnel**

Degré inférieur des examens professionnels du degré tertiaire B. Il existe actuellement environ 200 différents brevets professionnels en Suisse. Les examens et les formations sont régis par la loi sur la formation professionnelle et placés sous la surveillance de l'OFFT.

Hautes écoles spécialisées

La Suisse comprend 7 hautes écoles spécialisées étatiques homologuées avec les instituts correspondants. La seule haute école spécialisée privée, directement soumise au Conseil fédéral, est la haute école spécialisée Kalaidos (8^e haute école spécialisée).

G**Maturité gymnasiale**

Diplôme obtenu au terme du gymnase et donnant droit à un accès libre aux universités. Avec un expérience professionnelle pratique d'une année, l'accès aux hautes écoles spécialisées est également garanti.

H**Examen professionnel fédéral supérieur**

Niveau supérieur des examens professionnels fédéraux (également nommés «diplômes») dans le degré tertiaire B. Il existe actuellement environ 160 diplômes professionnels fédéraux supérieurs différents en Suisse.

Ecoles Supérieures

Il s'agit d'une variante scolaire du degré tertiaire B. Ces écoles proposent des formations se terminant avec le titre «études ES». Les Ecoles Supérieures peuvent être fondées par une organisation du monde du travail (c'est-à-dire une association professionnelle). L'association suisse des banquiers a ainsi abandonné ses formations en vue de l'examen professionnel fédéral et de l'examen professionnel fédéral supérieur et les propose désormais dans le cadre d'une ES. Le partenaire de coopération de cette Ecole Supérieure Banque et Finance est la société AKAD Banking & Finance (une société du groupe de formation Kalaidos).

HEG

Haute Ecole de Gestion. Cette formation se conclut par le titre «d'économiste d'entreprise HES».

K

Processus de Copenhague

Il s'agit de la tentative de formaliser la formation professionnelle de manière analogue au système tertiaire A et d'évaluer les prestations d'apprentissage afin que ces dernières puissent être reconnues au niveau international (objectif: le passeport européen de formation Europass). Les prestations d'apprentissage sont mesurées à l'aide de l'ECEVT, un système de crédits qui se distingue de l'ECTS par le fait que la pratique est également reconnue en tant que prestation d'apprentissage au sens d'un apprentissage continu tout au long de la vie active. Ce processus est encore en cours.

M

Master-Degree (consécutif/MAS)

Il convient de distinguer d'une part le master consécutif (qui est déjà proposé par des universités; à partir de 2008, ceci sera également possible par les hautes écoles spécialisées) qui représente la poursuite standardisée des études de bachelor et le MAS (cf. Executive Master) d'autre part, qui représente en fait des études

postgrades. Le nombre des crédits nécessaires est plus élevé pour un master consécutif que pour un MAS. Pour un MAS, les crédits obtenus pour un master consécutif peuvent toutefois être reconnus.

Pour les études de master consécutif: 2^e étape de diplôme au niveau des hautes écoles (université et hautes écoles spécialisées). S'obtient par la conclusion du niveau bachelor et 3 à 5 semestres d'études supplémentaires.

Modularisation

Les prestations d'apprentissage sont élaborées et conclues par un examen. On renonce à un examen global organisé à une journée particulière. La somme des modules effectués donne ensuite titre final.

Profil M

Le profil pour la maturité professionnelle de la NFCB. Condition générale pour l'admission aux HES.

N

Cours postgrade (CPG)

Un CPG est l'étape préliminaire à des études postgrades. Cela signifie que les exigences, en particulier celles posées à la durée de la formation, sont moins élevées que dans le cas d'EPG. Les CPG vont être remplacés par d'autres systèmes (cf. CAS et DAS).

Etudes postgrades (EPG)

Prédécesseur des MAS. Elles sont remplacées par les MAS. Il est partiellement possible d'obtenir des équivalences pour les titres obtenus (cf. MAS).

Nouvelle formation commerciale de base (NFCB)

Le nouvel apprentissage est subdivisé en trois profils; (de base) -> profil B, (formation de base élargie) -> profil E et (maturité) -> profil M. Les profils B et E donnent accès au degré tertiaire B alors que le profil M donne accès au degré tertiaire A.

O

OFCE

Organisation pour la formation commerciale fiduciaire / immobilière. Cette dernière couvre la partie professionnelle de la NFC.

P

Profils NFC (cf. les profils B, E et M)

R

Réforme de la formation commerciale de base (RFCB)

A l'issue de la réforme, on ne parlera plus que de la NFCB.

S

Degré secondaire II

Désigne le secteur de formation situé entre la fin de l'école obligatoire et le début du degré tertiaire, c'est-à-dire jusqu'à et y compris le CFC, respectivement la maturité professionnelle et gymnasiale.

«Sur dossier»

Lorsqu'un candidat ne satisfait pas aux exigences scolaires formelles nécessaires, il peut néanmoins être admis à la formation s'il est en mesure de fournir une autre preuve (individuelle) de sa capacité à participer à la formation.

T

Degré tertiaire

Ce dernier comprend le secteur de la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs) désigné comme degré **tertiaire B** ainsi que le domaine des hautes écoles (hautes écoles spécialisées, universités et EPF) désignés comme degré **tertiaire A**.

U

Université

Propose les études académiques classiques avec titres de bachelor et de master. Accès sans examen préalable pour titulaires d'une maturité gymnasiale. Tous les autres candidats peuvent tenter de se qualifier par le biais d'un examen d'admission. ■

(Marcel Hug, lic. oec., directeur STS Schweizerische Treuhänder Schule [jusqu'à fin 2007], Zurich)

Les explications ci-dessous représentent l'état actuel des nouvelles voies de formation. D'autres modifications sont prévues au niveau du brevet fédéral. De plus amples informations suivront.